

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
31 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 27

2023D034

**OBJET :**

**10. VOTE D'UNE  
SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT  
AU PROFIT DU COSPC  
POUR 2023.  
SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 059-215904004-20230406-20230034-DE



L'an deux mil-vingt-trois, le six AVRIL à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss  
Monsieur TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia

**ABSENTS :**

M. MOUILLE Julien  
M. VERMEESCH Olivier

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGER Delphine a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune apporte annuellement un soutien financier au Comité d'œuvres sociales du personnel communal et du CCAS de Merville pour l'ensemble des prestations apportées par cette association en faveur des agents de la collectivité.

À ce titre, sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de 51 800 € pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal et virée au compte de l'association.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Delphine BOULENGER

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.